

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commune de Montrond le Château (Doubs)

### Séance du Conseil Municipal

**Du mardi 5 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme PRILLARD Angèle, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BEFFY Stéphanie, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal, PIGUET Aurélien.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : GIRARDET Fabienne, PETERLE Gaston, STEHLY Audrey

**Absent(e)(s)** : Néant

**Délégation de pouvoir** : GIRARDET Fabienne à BEFFY Stéphanie, STEHLY Audrey à Pascal PERRIN, PETERLE Gaston à PIGUET Colette

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-Xavier BILLAMBOZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) Synthèse de l'enquête réalisée auprès des personnes âgées de 80 ans et plus concernant l'habitat**

#### **2) Courrier de la CCLL concernant le PROJET DE PLATEAU SPORTIF INTERCOMMUNAL**

#### **3) BUDGET** : vote de la fiscalité 2022

#### **4) URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Proposition d'achat de la parcelle D n°61 (M. TIRODE) au château
- Demande d'achat de la parcelle C n°91 par M. Guillaume LIDOINE
- Mise en demeure préfectorale de cessation d'activité « stockage de véhicules hors d'usage et récupération de matériaux » concernant le site de M. Willy WETZEL, chemin de Chenecey
- Point sur les dernières autorisations accordées

#### **5) PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS**

- Accord de subvention
- Devis à valider
- Organisation commission culture et patrimoine du 03 mai 2022

#### **6) CADRE DE VIE**

- organisation 08 mai 2022
- organisation du 13/07/2022

#### **7) LOGEMENTS COMMUNAUX :**

- Demande de financement pour travaux de mise aux normes électriques et de chauffage
- Mise à disposition d'un logement pour des ressortissants ukrainiens
- Candidatures reçues pour le logement communal libre
- Caution de M. JEANGUILLAUME Thibault

Mme le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- la déclaration d'intention d'aliéner - parcelle AB n°348 au Village,

- l'acquisition de la parcelle D 529 - A la Motte du Château
  - l'acquisition de la parcelle D 531 - A la Motte du Château
  - l'acquisition de la parcelle D 527 - A la Motte du Château
- Le conseil municipal est d'accord pour l'ajout de ces points.

Les comptes rendus des 28/02 et 08/03/2022 sont approuvés par 13 voix pour.

---

### **1) Synthèse de l'enquête réalisée auprès des personnes âgées de 80 ans et plus concernant l'habitat**

Mme Colette PIGUET, conseillère municipale et Mme Françoise ZOBRIST (habitante qui s'était portée volontaire) sont allées à la rencontre des personnes âgées de 80 ans et plus pour évoquer avec elles :

- le sujet de la rénovation de leur habitat (rénovation énergétique/ travaux pour le maintien à domicile)
- le sujet de la construction d'un lieu de vie pour les séniors afin de ne plus se sentir isolés, tout en restant sur le village
- La municipalité est prête à étudier un projet de construction d'un lieu de vie pour les séniors sur la commune si la demande existe.

Le diaporama récapitulatif de l'enquête est disponible sur le site internet de la commune.

Après débat, les membres du conseil municipal décident d'avancer sur la réflexion concernant la construction d'un lieu de vie pour les séniors.

Afin de comprendre les différents concepts possibles, il est décidé de faire venir lors des prochains conseils municipaux, 3 structures porteuses de ce type de construction, à savoir Age et Vie, l'ADMR et KALIA SENIORS ;

### **2) Courrier de la CCLL concernant le PROJET DE PLATEAU SPORTIF INTERCOMMUNAL**

Suite au courrier reçu par la CCLL concernant le projet de plateau sportif intercommunal, par lequel la CCLL sollicite de la part du conseil municipal, la désignation de 2 délégués de MONTROND LE CHATEAU pour assister aux réunions de travail sur ce dossier, Mme le Maire propose que les 2 délégués soient Mme Angèle PRILLARD et M. Vincent COQUIARD.

Ce courrier a été adressé aux 5 communes ayant proposé un terrain pour accueillir le plateau sportif intercommunal.

Une réunion est prévue le 20 avril à la CCLL pour parler du dossier de candidature qu'il conviendra de remplir pour un choix d'emplacement par le conseil communautaire en septembre 2022.

Le conseil municipal accepte, **par 13 voix pour**, la désignation de Mme Angèle PRILLARD et de M. Vincent COQUIARD auprès de la CCLL pour le projet de plateau sportif intercommunal.

### **3) BUDGET : vote de la fiscalité 2022**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour adopter les taux de la fiscalité 2022.

Elle rappelle les taux de 2021 s'élevant à 28,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 21,97% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Elle indique qu'en 2022, les bases fiscales seront réévaluées à la hausse en raison de l'inflation et propose donc de maintenir les taux de la fiscalité locale, sans prévoir d'augmentation.

Mme le Maire propose d'acter par la présente délibération les taux suivants :

	Taux commune
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	28,83 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	21,97 %

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, vote les taux de la fiscalité de 2022 mentionnés ci-dessus.

#### **4) URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **- Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption**

Maître Christine VIENNET, notaire associée à BESANÇON, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°348, lieudit « 1 B rue de la Mairie ».

Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.

Le Conseil Municipal décide, **par 13 voix**, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

##### **- Proposition d'achat de la parcelle D n°61 (M. TIRODE) au château**

Mme le Maire, indique que Monsieur TIRODE Pierre, propriétaire de la parcelle D 61 au château, est d'accord pour vendre une partie de sa parcelle pour permettre à la municipalité de créer un accès (piste forestière) dans le cadre du projet de mise en valeur du château.

- Au vu des opérations de bornage effectuées par le cabinet DEROCHE Benoît de BESANÇON et de la modification du parcellaire cadastral en date du 28/03/2022, la parcelle concernée est la parcelle D 533 (issue de la parcelle D 61), d'une contenance de 7 ares 71.
- Le prix de l'acquisition de cette parcelle sera donc de 385,50 euros TTC (prix de 0.50 euro TTC/m<sup>2</sup>) avec prise en charge des frais de notaires et de géomètre par la municipalité.
- Mme le Maire précise que le produit des ventes des bois qui seront coupés sur cette parcelle d'ici la fin de l'année 2022 par un bûcheron engagé par la municipalité, sera restitué à M TIRODE Pierre. Cette mention sera portée dans l'acte de vente de la parcelle.

Mme le Maire sollicite dès lors l'autorisation du conseil municipal pour la signature de l'acte d'achat de la parcelle D 533 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, autorise Mme le Maire à signer cet acte de vente dans les conditions mentionnées ci-dessus

##### **- Acquisition parcelle D 529 - A la Motte du Château**

Mme le Maire, rappelle :

- la délibération 2021/16-11-08 du conseil actant la proposition de Mme HUROU Germaine de vendre une partie de la parcelle de bois D n°91 au prix de 0.50 euros TTC/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de notaires et de géomètre par la municipalité.

- Au vu des opérations de bornage effectuées par le cabinet DEROCHE Benoît de BESANÇON et de la modification du parcellaire cadastral en date du 28/03/2022, la parcelle concernée est la parcelle D 529 (issue de la parcelle D 91), d'une contenance de 5 ares 91.
- Le prix de l'acquisition de cette parcelle sera donc de 295,50 euros TTC (prix de 0.50 euro TTC/m<sup>2</sup>) avec prise en charge des frais de notaires et de géomètre par la municipalité.
- Mme le Maire précise que le produit des ventes des bois qui seront coupés sur cette parcelle d'ici la fin de l'année 2023 par un bûcheron engagé par la municipalité sera restitué à Mme HUROU. Cette mention sera portée dans l'acte de vente de la parcelle.

Mme le Maire sollicite dès lors l'autorisation du conseil municipal pour la signature de l'acte d'achat de la parcelle D 529 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, autorise Mme le Maire à signer cet acte de vente dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- **Acquisition parcelle D 531 - A la Motte du Château**

Mme le Maire, rappelle la délibération 2021/16-11-09 du conseil actant la proposition de M. BRAEMS Pierre de faire don d'une partie de la parcelle D n°92 avec prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la commune.

- Au vu des opérations de bornage effectuées par le cabinet DEROCHE Benoît de BESANÇON et de la modification du parcellaire cadastral en date du 28/03/2022, la parcelle concernée est la parcelle D 531 (issue de la parcelle D 92), d'une contenance de 3 ares 01.
- Cette parcelle sera acquise pour une valeur foncière de 50 euros avec prise en charge des frais de notaires et de géomètre par la municipalité.

Mme le Maire sollicite dès lors l'autorisation du conseil municipal pour la signature de l'acte d'achat de la parcelle, D 531 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, autorise Mme le Maire à signer cet acte de vente dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- **Acquisition parcelle D 527 - A la Motte du Château**

Mme le Maire, rappelle :

- la délibération 2021/07-09-03 du conseil actant la proposition d'échanges de parcelles avec M. Roger LIDOINE (acquisition d'une partie de la parcelle D 63 par la municipalité contre une partie d'un chemin rural désaffecté et contre une parcelle le long du chemin du Tacot au profit de M. Roger LIDOINE) .

- Au vu des opérations de bornage effectuées par le cabinet DEROCHE Benoît de BESANÇON et de la modification du parcellaire cadastral en date du 28/03/2022, la parcelle issue de la parcelle D 63 est la parcelle D 527, d'une contenance de 21 ares 46.

- Cette parcelle sera acquise par la municipalité via un échange réalisé sans soultes pour une valeur de 1000 euros, avec prise en charge des frais de notaires et de géomètre par la municipalité. L'échange est le suivant :

Echange de la parcelle D 527 de 21 ares 46 appartenant à ce jour à M. LIDOINE Roger contre un chemin rural désaffecté d'une surface de 9 ares 50, cadastré numéro ZB 33 (document d'arpentage en date du 5 octobre 2021) et une parcelle de 6 ares 16 située le long du chemin du Tacot, cadastrée numéro C 675 (document d'arpentage du 5 octobre 2021).

- Mme le Maire précise que le produit des ventes des bois qui seront coupés sur la parcelle D 527 d'ici la fin de l'année 2023 par un bûcheron engagé par la municipalité, sera restitué à M. LIDOINE Roger. Cette mention sera portée dans l'acte de vente de la parcelle.

Mme le Maire sollicite dès lors l'autorisation du conseil municipal pour la signature de l'acte d'échange avec M. LIDOINE Roger dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Mme BOSSET, notaire à Quingey s'occupe de toutes les formalités liées à cette transaction.

Le conseil municipal, **par 12 voix pour** (Xavier LIDOINE ne prend pas part au vote), autorise Mme le Maire à signer cet acte d'échange dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- **Demande d'achat de la parcelle C n°91 par M. Guillaume LIDOINE**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Guillaume LIDOINE d'acquérir la parcelle C n°91, actuellement louée à M. Claude GAILLARD, exploitant agricole, cette parcelle étant une parcelle agricole.

Mme le Maire propose au conseil municipal de ne pas retenir cette proposition d'achat, la parcelle ayant une destination agricole et étant actuellement déjà louée à un exploitant agricole.

Le conseil municipal, **par 12 voix** (LIDOINE Xavier ne prend pas part au vote), décide de ne pas retenir la proposition d'achat de la parcelle C n°91 par M. Guillaume LIDOINE.

- **Mise en demeure préfectorale de cessation d'activité « stockage de véhicules hors d'usage et récupération de matériaux » concernant le site de M. Willy WETZEL, chemin de Chenecey**

Madame le Maire explique qu'en date du 10 mars 2022, l'arrêté préfectoral numéro 25-2022-03-10-00004 a été adressé à M. Willy WETZEL lui imposant un délai de 8 mois pour cesser son activité de « stockage de véhicules hors d'usage et de récupération de matériaux dans la mesure où cette activité relève du régime des installations classées pour l'environnement (ICPE).

M. Willy WETZEL pouvait soit déposer un dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE et mettre toute son installation aux normes ICPE, soit cesser son activité.

M. Willy WETZEL ne souhaitant pas remettre aux normes toute son installation, est dès lors mis en demeure de cesser son activité de stockage de véhicules hors d'usage et récupération de matériaux dans un délai de 8 mois à compter du 10 mars 2022 (article L 171-7 du code de l'environnement).

Mme le Maire explique que tout apport de nouveaux déchets sur le site d'exploitation de M. Willy WETZEL est interdit et qu'il convient que les habitants aient connaissance de cette information importante.

Mme le Maire rappelle que la zone d'implantation de l'activité de M. Willy WETZEL est classée en zone artisanale et industrielle du PLU de la commune et que M. Willy WETZEL est propriétaire du parcellaire.

- **Point sur les dernières autorisations accordées**

**Déclarations préalables de travaux**

- JOVANOVSKI Daniel – 2 chemin du Puits : isolation du mur extérieur + remplacement frisette bois par PVC + Remplacement fenêtre PVC Blanc
- MARGUIER André - 2 canton Larizet : ravalement de façades
- RAUX Mickaël – 5 rue du Tilleul : réalisation d'un mur en pierres + portail + portillon

**Permis de construire**

- SCI DES 4 AMONTOIS : rue du Puits pour une maison comprenant 2 logements

**5) ) PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTOIS**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la subvention sollicitée au titre du plan de relance de l'économie volet avenir montagne pour la phase I du projet de mise en valeur du patrimoine Castelmontois a été accordée pour un montant de 91 800 euros, correspondant à 80% du coût du projet.

C'est une très bonne nouvelle et il convient désormais d'engager les chantiers/ aménagements prévus avec un objectif de fin de réalisation au printemps 2023.

**Devis à valider pour le bûcheronnage**

Vincent COQUIARD, 1er adjoint, explique que des devis ont été demandés et deux entreprises ont répondu à savoir :

- Travaux Forestiers GIRARD François
- Travaux Forestiers RAMBAUD FORET

Les prix indiqués sont les suivants :

	GIRARD FRANCOIS	RAMBAUD FORET
Abattage mécanisé	195 euros HT / heure	225 euros HT / heure
Débardage grumes	105 euros HT/ heure	115 euros HT/ heure
Bucheronnage manuel	55 euros de l'heure	55 euros HT de l'heure
Reprise branchages pour plaquette forestières	20 euros HT/ Tonne	10 euros HT / tonne

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise GIRARD François.

Le conseil municipal, **pas 13 voix pour**, retient le devis de l'entreprise GIRARD François pour le bûcheronnage.

**Validation devis travaux de terrassement**

Vincent COQUIARD, 1 er adjoint, explique que des devis ont été demandés et trois entreprises ont répondu à savoir :

- TP BONNEFOY sise à Saône pour un montant de 18 519,70 euros HT
- TP CLEMENT CAILLARD sise à Epeugney pour un montant de 19 437,50 HT
- TP MOUROT sise à SILLEY-AMANCEY pour un montant de 11 099 HT

Considérant que l'entreprise la moins-disante, entreprise MOUROT n'est pas venue sur place voir le contexte particulier de la zone de travail du château et considérant les prix très anormalement bas, Mme le Maire propose de retenir l'entreprise TP BONNEFOY pour les travaux de

terrassment qui auront lieu au château pour un montant de 18 519, 70 euros HT, soit 22 223, 64 euros TTC

Le conseil municipal, **pas 10 voix pour, 2 abstentions**, (M Vincent COQUIARD ne prend pas part au vote) retient le devis de l'entreprise BONNEFOY pour le terrassment et autorise Mme le Maire à signer le devis.

### **Modification du plan de financement programmation ENS 2022 /Annule et remplace le précédent**

Mme le Maire explique qu'en raison des actes complémentaires d'achat de parcelles au château (5 actes d'achat + 1 acte d'échange au lieu de 3 actes d'achat + 1 acte d'échange), il convient de modifier le plan de financement des actions à conduire sur l'ENS de la Motte du château pour 2022 (délibération 2021/15-12-07).

La demande de financement auprès du département du Doubs sera également modifiée pour tenir compte de ce plan de financement modifié.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Pelouses de Montrond – ENS25 (25SE06)							
Commune de Montrond-le-Château							
Programmation 2022 – montage financier prévisionnel							
Nature des travaux	CEN FC Nbres jours	CEN FC Coûts**	Prestation lycée	Coûts HT	Conseil Départemental 25	Commune de Montrond-le-Château	
<b>MG - MESURES GENERALES</b>							
Gestion administrative : Réunion de travail entre partenaires : Commune, Conseil départemental, Lycée François-Xavier, CEN Franche-Comté Bilan d'activités 2022.	5	2009,87			803,95 €	40%	1 205,92 € 60%
<b>GE – GESTION</b>							
* Gestion :							
Travaux de gestion et d'entretien menés en partenariat avec la Lycée François-Xavier de Besançon. Appui technique et scientifique du CEN Franche-Comté. Travaux du lycée à l'automne concernant la réalisation d'un sentier extérieur aux ruines du château (sentier possible suite acquisitions de foncier)	5	1 841,91 €	600,00 €		976,76 €	40%	1 465,15 € 60%
Accompagnement technique et scientifique auprès de la Commune de Montrond-le-Château pour la mise en place d'un pâturage extensif.							
Accompagnement technique et scientifique auprès de la Commune de Montrond-le-Château en vue de la mise en place en 2023 d'un verger sur la partie Sud sous le chemin (avec association des élèves de l'école intercommunale à la réflexion sur 2022).							
<b>SU – SUIVI SCIENTIFIQUE</b>							
Surveillance et suivi scientifiques : Surveillance de l'avifaune nicheuse de l'ENS en priorisant le milieu prairial	1	368,38 €			147,35 €	40%	221,03 € 60%
<b>ACQUISITION FONCIER</b>							
frais geometre pour bornage, division, demande création parcelles cadastrales				2 316,88 €	926,75 €	40%	1 390,13 € 60%
coût 5 actes de vente de terrain et 1 acte d'échange de terrain (voir délibérations en plans annexés au plan de financement)				2 026,00 €	810,40 €	40%	1 215,60 € 60%
Frais de notaire (220 euros / acte de vente et 800 euros pour l'acte d'échange)				1 900,00 €	760,00 €	40%	1 140,00 € 60%
<b>REALISATION BARRIERE EN ACCACIA</b> (en bas des pelouses marnesuses)				2 000,00 €	800,00 €	40%	1 200,00 € 60%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>4 220,16 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>8 242,88 €</b>	<b>5 225,22 €</b>		<b>7 837,82 €</b>

Les explications du Maire entendues, le conseil Municipal, **par 13 voix**, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Mme le Maire à déposer une nouvelle demande de financement annulant la précédente auprès du Département du Doubs.

### **6) CADRE DE VIE**

- Pour organiser les différentes manifestations qui vont avoir lieu d'ici fin août, M. Guillaume LOPES, 2<sup>ème</sup> adjoint propose qu'une commission cadre de vie ait lieu le 12 avril à 20 h30 en mairie.

### **7) LOGEMENTS COMMUNAUX :**

- **Demande de financement pour travaux de mise aux normes électriques et de chauffage**

Mme le Maire propose de déposer une demande d'aide au titre de la DETR pour les travaux de rénovation des logements communaux et de l'église qui ont été décidés lors des précédents conseils municipaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Diagnostic réalisé en 2021	1 450 €	1 740 €	DIAGNOSTIC EXPERTISE 25
Travaux électriques dans 6 logements communaux et dans le cabinet médical loué	5 438 €	6 525 €	DEVIS ABELIC INDUSTRIE
Mise en place d'un nouveau système de chauffage de type pompe à chaleur réversible dans deux logements communaux	10 700 €	12 839 €	DEVIS AXIMA
Mise en place d'une nouvelle salle de bain	3 333 €	4 000 €	DEVIS demandé
<b>EGLISE</b>	<b>Coût prévu HT</b>	<b>Coût prévu TTC</b>	<b>observations</b>
Travaux électriques	9 616 €	11 539 €	DEVIS FROTEY
<b>Total</b>	<b>30 537 €</b>	<b>36 643 €</b>	
<b>Demande aide DETR (30%)</b>	<b>9 161 €</b>		
<b>Reste à charge commune (70%)</b>	<b>21 376 €</b>		

Le Conseil Municipal, **par 13 voix pour**, valide le plan de financement et autorise Mme le Maire à déposer une demande d'aide au titre de la DETR pour la rénovation des logements communaux et de l'église.

**Mise à disposition d'un logement pour des ressortissants ukrainiens**

Mme le Maire propose de mettre à disposition d'une famille de réfugiés ukrainiens le logement communal numéro 2 au 4 rue de l'église qui vient d'être libéré.

Elle propose une mise à disposition à titre gracieuse (loyer et charges) jusqu'à fin août 2022.

Ensuite, la famille pourra en fonction de sa situation d'ici fin août, louer un autre logement communal qui se libèrera à proximité immédiate si elle le souhaite (loyer conventionné APL) ou trouver un autre logement pour se loger.

Elle précise qu'une famille actuellement hébergée chez des habitants à Epeugney depuis plusieurs semaines est pressentie pour arriver dès que possible dans l'appartement si le conseil municipal délibère en faveur de cette mise à disposition gracieuse de l'appartement à compter du 9 avril jusqu'au 31/08/2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **par 11 voix pour et 2 abstentions**, accepte la mise à disposition gracieuse du logement numéro 2 au 4 rue de l'église, pour une famille de réfugiés ukrainiens, dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer une convention avec l'organisme social et la famille concernée.

**Attribution logement communal - Candidatures reçues pour le logement communal libre**

M. Xavier LIDOINE, 3<sup>ème</sup> adjoint, explique que M. JEANGUILLAUME Thibaut a donné son préavis pour le logement communal au 4 rue de l'Eglise qui a été libéré le 15/03/2022.

4 demandes spontanées ont été reçues en Mairie (M. Christian WETZEL, M. BEAUFORT J-François, Mme Nathalie ZERBINI et M. Guillaume LIDOINE).

Mme le Maire propose, en tenant compte des critères analysés pour départager les candidatures :

- d'attribuer le logement à M. WETZEL Christian à compter du 01/09/2022.



Le loyer s'élève à 370 € à la date de mise à disposition et sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers (IRL) (indice en vigueur au mois de septembre 2022).

- sollicite le versement d'une caution par M. WETZEL Christian de 370 € correspondant à un mois du loyer initial,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, attribue **par 12 voix pour** (M. Guillaume LOPES ne prend pas part au vote), le logement numéro 2 au 4 rue de l'église à M. WETZEL Christian à compter du 01/09/2022 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- **Caution de M. JEANGUILLAUME Thibaut**

M. Xavier LIDOINE, 3<sup>ème</sup> adjoint, explique que M. JEANGUILLAUME Thibaut a quitté le logement communal le 15/03/2022.

Au regard de l'état des lieux réalisé, Mme le Maire sollicite le remboursement de la caution initiale.

Le conseil municipal accepte, **par 13 voix pour**, le remboursement de la caution à M. JEANGUILLAUME Thibaut de 332.73 € correspondant à un mois du loyer initial.

Le prochain conseil se réunira le mardi 17 mai 2022 à 20 h 00  
Séance levée à 23 h 45

Angèle PRILLARD  
Le Maire



Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2022/05-04-01	Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption
DCM n° 2022/05-04-02	Désignation de 2 délégués pour le projet de plateau sportif intercommunal
DCM n° 2022/05-04-03	Taux de fiscalité 2022
DCM n° 2022/05-04-04	Acquisition parcelle D 533 – A la Motte
DCM n° 2022/05-04-05	Acquisition parcelle D 529- A la Motte du Château
DCM n° 2022/05-04-06	Acquisition parcelle D 531 - A la Motte du Château
DCM n° 2022/05-04-07	Acquisition parcelle D 527 - A la Motte du Château
DCM n° 2022/05-04-08	Demande d'achat de la parcelle C n°91 par M. LIDOINE Guillaume
DCM n° 2022/05-04-09	Devis à valider pour le bûcheronnage
DCM n° 2022/05-04-10	Validation devis travaux de terrassement
DCM n° 2022/05-04-11	Logement communal – mise à disposition appartement n°2 au 4 rue de l'église pour une famille ukrainienne
DCM n° 2022/05-04-12	Attribution Logement communal
DCM n° 2022/05-04-13	Remboursement caution logement communal à M. JEANGUILLAUME Thibaut
DCM n° 2022/05-04-14	Modification du plan de financement programmation ENS 2022/ Annule et remplace le précédent
DCM n° 2022/05-04-15	Plan de financement pour rénovation des logements communaux et de l'église/ demande de DETR

<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	Absent
DOS SANTOS Aline		PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne	Absente	PRILLARD Angèle	
LIDOINE Xavier		STEHLY Audrey	Absente

